



Se dévouer sans limite pour Chabat (Orh'otéh'a Lamédéni)

Pendant la seconde guerre mondiale lorsque les nazis (que leur nom soit effacé), lorsqu'ils sont rentrés en France la loi voulait que chaque juif qui n'était pas embauché dans un travail autorisé par les nazis, il était directement envoyé dans les camps de concentration. Une des grandes usines de tissu qui se trouvait à Paris était habilitée à accueillir des femmes ouvrières. Un la direction afficha que toutes les ouvrières devaient se présentées à l'usine tous les jours de la semaine et même le jour de Chabat, celle qui refuse qu'elle se lève immédiatement avec ses affaires et est licenciée. La conséquence est les camps de la mort. Toutes sont restées pour sauver leur peau. Toutes sauf une jeune-fille qui se leva d'un pied ferme et déterminée en se dirigeant vers la sortie. Le directeur l'interpella : où allez-vous ? La jeune-fille répondit : je refuse de travailler le jour de Chabat, donc je m'en vais ! Le patron qui était non juif fut touché de la détermination de la jeune-fille et, s'adressant à toutes les autres, il dit : vous continuerez toutes à travailler le jour de Chabat excepté cette demoiselle qui a montré son courage et sa détermination de ne pas travailler Chabat. Cette jeune-fille du nom de Itamar deviendra, au courant de l'histoire, l'épouse de Rav Shteinman ztsal.

A-t-on le droit de se laver Chabat - 1^{ère} partie (Tsourba Mérabanan)

Il faut distinguer entre l'eau chaude et l'eau froide. Concernant l'eau chaude les Sages l'ont interdites à cause d'un décret appelé "gzérat habalanim" – c'est-à-dire que les Sages ont interdit de se laver à l'eau chaude le jour de Chabat à cause de ceux qui chauffent l'eau ce qui constitue un interdit grave puisqu'ainsi on est mené à enfreindre deux "travaux" : havara – allumer un feu ou toute autre source de chaleur, bichoul – réchauffer de l'eau s'inscrit dans la mélah'a de "cuire". Au traité Chabat 39B et 40A le Talmud débat de cette problématique. En conclusion le Choulh'an Arouh' O'H 326-1 stipule « le jour de Chabat il est interdit de se laver avec de l'eau chaude et ce même si l'eau a été chauffée avant Chabat, cet interdit concerne le lavage total du corps et ce même si on ne se lave pas d'un coups mais membre par membre, il inclut tout type de lavage : bain et douche. Cependant avec de l'eau chauffée avant Chabat on aura le droit de se laver une partie du corps si elle ne constitue pas la majorité du corps. Le Michna Béroura rappelle que de l'eau chauffée pendant Chabat ne pourra en aucun cas être utilisée pour se laver même qu'une infime partie du corps. Le Chémirat Chabat Kéhilh'éta note que si avant Chabat on a mis de l'eau sur la "plata" de Chabat et que cet eau a chauffé pendant Chabat on a le droit de l'utiliser pour se laver une partie du corps seulement. Rabi Akiva Iguer, repris par le Biour Halah'a, dit qu'une personne souffrante a le droit de se laver tout le corps avec de l'eau chauffée avant Chabat.

Horaires Chabat Kodech – Nice – 5778/2018
vendredi 12 janvier/25 tevet entrée de Chabat 16h57
*pour les Séfaradim il est indispensable de réciter la bénédiction
de l'allumage AVANT d'allumer les lumières de Chabat*
Samedi 13 janvier/26 tevet
sortie de Chabat 18h04, R. Tam 18h12

"Oneg Chabat" (2ème partie)

d'après Rav Moché Chlomo Cacher zal "Hegyonot"

Les Maîtres enseignent (Kidouchin 30B) le yetser (penchant) de l'homme se renouvelle tous les jours ! C'est-à-dire que le mal et sa caractéristique d'exciter l'homme à la faute ne subit pas le phénomène de la routine et du vieillissement. C'est de par leur état de renouveau permanent que les énergies du mal incitent l'homme à fauter. Du fait que le mal n'est pas l'essence de l'homme, il ne peut pas se conjuguer avec l'homme, il est son ennemi depuis sa naissance jusqu'au jour où il quitte ce monde... Ce phénomène explique celui du délice du Chabat. Ce délice vient d'un monde qui n'est pas celui de l'homme, il y a quelque chose de particulier dans le Chabat qui n'est pas une chose répétitive, le Chabat ne supporte pas la notion de vieillissement et de routinier, elle se renouvelle en permanence...

(Ps: le Rav veut nous dire que la notion de routine n'existe uniquement en ces choses qui se confondent en l'homme, et c'est parce que l'homme introduit la chose qui va faire un avec lui qu'elle va devenir ordinaire, elle va perdre son aspect "h'idouchike" c'est-à-dire de renouveau permanent parce que l'homme a usé la chose sous toutes ses facettes. Le délice du Chabat du fait de sa provenance d'un univers étranger à l'homme va lui permettre de garder son aspect neuf tout le temps, la frustration de ne pouvoir se conjuguer pleinement avec une chose connaît le bénéfice de ne jamais s'en lasser, la frustration connaît ici une définition positive voire constructive, ne pas tout avoir crée chez l'homme la volonté d'aller à la recherche de la chose, l'absence "de" engage l'homme dans son aventure, tout avoir et tout possédé c'est la fin des éléments, posséder c'est ne plus avoir envie. Le travail du Rav est quelque peu osé puisqu'il use du parallèle fait avec les forces du mal le yetser ara pour nous élaner vers un délice du Chabat gardant toute sa saveur !)



Chabat Chalom (3ème partie)

d'après Rav Y.M Zilber chalista

L'alliance de paix maintient l'humanité dans son ensemble ainsi que dans son individualité. Par l'étude de la Tora l'homme obtient le Chalom comme l'enseigne Rabi Elazar au nom de Rabi H'anina « les talmidé h'ah'amim (hommes qui s'adonnent à l'étude de la Tora) augmentent le Chalom dans le monde » (Bérah'ot 64A). C'est également par le respect de la pratique scrupuleuse du Chabat que l'homme bénéficie du Chalom., comme nous disons dans la prière de Chabat « ménouh'at chalom ». De la même façon que l'étude de la Tora apporte le Chalom ainsi

le Chabat augmente le Chalom dans les cœurs d'Israël.

C'est bien pour cette raison que les Sages ont institué d'allumer les lumières de Chabat, pour « chalom béto » - la paix dans les foyers ! (Chabat 25B). Car, explique Rachi, sans lumière l'homme trébuche et cela nuit à l'harmonie du couple. Si les Sages n'ont pas institué d'allumer la lumière tous les soirs de la semaine c'est bien parce que le Chabat étant synonyme de Chalom le satan vient le brouiller.

Le Chalom est l'expression de la splendeur divine dans le monde, auquel on peut avoir accès par le biais du Chabat.

(ps: le Chalom tant recherché tant espéré ne peut parvenir sans l'effort de l'homme sans l'exercice de l'homme, certes il faut prier comme nous clôturons nos prières par la phrase emblématique « ossé chalom », toutefois l'homme doit se positionner en réceptacle du Chalom, il doit accueillir le Chalom, il doit également le créer; comment? par quel moyen? les exercices sont multiples, le Rav en suggère deux ici dans son discours 1 : l'étude de la Tora – par l'étude on apprend d'abord à voir les choses différemment, on apprend à vivre selon les concepts de la Tora, on corrige nos erreurs etc; 2 : Chabat – son ambiance détendu ses repas ses chants ses prières son atmosphère sont autant d'éléments qui assurent le Chalom...)

Barouh' Achem, depuis 43 semaines les "Oneg Chabat" vous accompagne et s'efforce de délivrer : histoires, alah'ot, concepts, études, réflexions etc. pour aromatiser votre Chabat et le vivre plus sereinement et surtout plus joyeusement voilà c'est notre projet... !!! Imprimé en 250 exemplaires par semaine et diffusé par internet sur le site www.cejnice.com, par mail, par whatsapp n'hésitez pas à nous communiquer vos coordonnées sur lekhadodinice@yahoo.com envoyez vos dons à « CEJ Oneg Chabat 31 AVENUE HENRI BARBUSSE 06100 NICE » – *h'azak oubarouh'*